



Bruxelles, le 5 mai 2026
(OR. en)

8761/26

LIMITE

CORLX 409
CFSP/PESC 609
RELEX 579
COAFR 110
COARM 64
CONUN 63

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre l'article 15, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 747/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre l'article 15, paragraphe 1,
du règlement (UE) n° 747/2014
concernant des mesures restrictives
eu égard à la situation au Soudan**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 747/2014 du Conseil du 10 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan et abrogeant les règlements (CE) n° 131/2004 et (CE) n° 1184/2005¹, et notamment son article 15, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 203 du 11.7.2014, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2014/747/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 juillet 2014, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 747/2014.
- (2) Le 28 avril 2026, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) institué en application de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU a ajouté quatre personnes à la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives. Il convient d'ajouter trois personnes à la liste des personnes et entités figurant à l'annexe I du règlement (UE) n° 747/2014.
- (3) Il y a donc lieu de modifier le règlement (UE) n° 747/2014 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) n° 747/2014 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente